



HAL
open science

[VERSION PRÉLIMINAIRE] La notion d'évidence et
son expression linguistique dans la rhétorique
scientifique

Francis Grossmann

► To cite this version:

Francis Grossmann. [VERSION PRÉLIMINAIRE] La notion d'évidence et son expression linguistique dans la rhétorique scientifique. 2018. hal-01910516

HAL Id: hal-01910516

<https://hal.science/hal-01910516>

Preprint submitted on 1 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[VERSION PRÉLIMINAIRE]

La version définitive est parue en 2017 : La notion d'évidence et son expression linguistique dans la rhétorique scientifique, *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 65, 37-52.

La notion d'évidence et son expression linguistique dans la rhétorique scientifique

Grossmann Francis

Université Grenoble Alpes

francis.grossmann@univ-grenoble-alpes.fr

Abstract. Starting from the concept of *evidentia*, which was defined by ancient rhetoric as "what is set before the eyes, obvious" and has been recently revisited by linguistics and discourse analysis, our paper offers a case study of some rhetorical patterns of 'obviousness' in the academic discourse. The study, based on a large corpus of doctoral theses and scientific articles, written in French in various disciplines, aims to identify and classify the different kinds of phraseologisms which are used by scientific authors to express the obviousness of a concept or an assertion. Our results highlight two main types of phraseologisms: one showing the need to "go beyond the obvious" in order to reach scientific truth and the second expressing the "worth of calling to mind" some obvious facts before starting a demonstration.

1. Bref retour sur la notion d'évidence

Une évidence qui saute aux yeux... Être placé sous le sceau de l'évidence ... Les expressions forgées avec le nom *évidence* rappellent la motivation visuelle de la notion. Le terme latin *evidentia* aurait été créé par Cicéron dans le *Lucullus*, "pour traduire la notion grecque d'*enargeia*, autrement dit l'évidence du monde, la manière dont le monde se donne à voir à l'homme", nous signale Dross (2013:269). On passe progressivement du sens philosophique à un sens plus rhétorique permettant de caractériser un discours qui place les éléments dont il est question "sous les yeux" de l'auditoire¹. L'évidence devient donc un procédé stylistique du discours. Les rhéteurs introduiront en outre d'autres termes, tels que l'*hypotypose*, qui donne "à voir" une scène et l'*ekphrasis* qui, grâce aux détails fournis, veut rendre évident un objet de connaissance. Dans le genre judiciaire, l'évidence est utilisée comme une stratégie de persuasion: en mettant sous les yeux du public les détails d'une scène de crime ou un comportement, on le rend plus sensible à l'horreur du crime, par exemple.

On voit comment la rhétorique de la science peut s'inscrire dans une telle tradition: autant qu'une démonstration, le lecteur d'un article scientifique attend que la

¹ Le procédé est déjà mentionné par Aristote, mais ce dernier préfère à *enargeia* l'expression *pro ommatôn poiein* ("placer sous les yeux") et, toujours d'après Dross (2013), ce n'est que dans des traités de rhétorique bien ultérieurs qu'est mobilisée la notion d'*enargeia* (avec vraisemblablement aussi l'influence du sens du terme *enargeia*, qui désigne le mouvement).

preuve lui soit *montrée*, à travers des exemples, schémas, tableaux de données ou tout autre élément confortant l'argumentation. L'évidence, paradoxalement puisqu'elle se passe en principe de toute démonstration, peut alors devenir elle-même partie prenante du système de la preuve : elle se trouve insérée dans un système dialogique dans lequel le lecteur-pair occupe une place essentielle (Grossmann et Tutin:2010, Grossmann:2011).

L'évidence, et c'est ce qui va nous intéresser ici, peut également être mise en scène plus directement à travers le discours, l'auteur scientifique considérant comme plus ou moins "évidents" tel fait ou telle proposition, soit qu'il assume cette évidence en son nom, soit qu'il la prête à autrui. Ce qui saute aux yeux n'a plus alors besoin d'être montré: les *postulats d'évidence*, présentés ou non comme partagés, peuvent suivant leur fonction argumentative, être infirmés ou confirmés. Nous situant dans le champ des études phraséologiques, nous nous proposons d'inscrire ces lieux de l'évidence dans une rhétorique des *motifs*, conformément à une tradition terminologique qui commence à s'établir (voir Longrée et Mellet: 2013). Le terme *motif*, plus précis que celui de lieu, intègre l'idée d'un schéma phraséologique pouvant comprendre des variables et ayant une fonction rhétorique (par exemple, pour un auteur scientifique, le fait de se démarquer du point de vue d'autrui).

L'étude du marquage de l'évidence dans l'écrit scientifique présente plusieurs intérêts. Comme le rappelle Gil (1993, p.7), l'évidence se différencie de la preuve en ce qu'elle ne renvoie pas à des dispositifs d'évaluation extérieurs, mais se lit « en des signes indubitables ». Le repérage des éléments présentés comme évidents permet tout d'abord d'identifier les connaissances que les auteurs considèrent comme partagées au sein de leur communauté scientifique, et également, par contraste, celles qui relèvent d'une démonstration, fondée sur le système de la preuve. Dans le cas où le scientifique se démarque d'une assertion présentée comme relevant de l'évidence, il est également intéressant de mieux comprendre les raisons, du point de vue de l'argumentation, du type d'évidence ainsi rejeté: s'agit-il, pour le scientifique, suivant ainsi une longue tradition, de rejeter le sens commun ou l'intuition ? Ou bien tente-t-il plutôt de s'inscrire en faux contre une assertion établie par la tradition scientifique elle-même ? Enfin, quelle est la part des effets de connivence que l'auteur cherche à établir avec son lecteur (généralement également un autre chercheur), lorsqu'il suggère ou rejette une évidence ? Doit-on considérer les formules s'appuyant sur l'évidence ou la rejetant comme de pures routines, visant à établir la connivence ? Ou bien l'argumentation, tout en intégrant le point de vue de l'autre (niveau émique), se fonde-elle sur des principes relevant de la rationalité scientifique (niveau éthique). Pour tenter de répondre à ces questions, l'étude aborde trois aspects étroitement liés:

- Les *fondements épistémologiques* de l'évidence scientifique, auxquels est consacrée la deuxième section;
- Les *motifs de l'évidence* envisagés comme des dispositifs d'interface entre les fondements épistémologiques, la dimension rhétorique et le niveau linguistique;

- Enfin, les *phraséologismes* mêmes, que nous nommerons *routines discursives* ou parfois simplement *structures*, et qui relèvent plus directement de l'analyse linguistique.

Les deux derniers aspects seront envisagés conjointement, dans la section 4 à partir de l'étude de corpus.

2. Evidence scientifique et évidence du sens commun

2.1 L'évidence scientifique

En premier analyse au moins, l'évidence scientifique peut-être opposée à l'évidence du sens commun, même si des réserves sont parfois formulées sur cette opposition (voir 2.2): la disjonction entre évidence scientifique et évidence du sens commun explique le fait que la notion puisse être valorisée ou dévalorisée dans l'écriture des chercheurs, selon qu'elle appartienne à la première ou à la seconde espèce. La nécessité de faire table rase de tout préjugé dans l'examen d'une question se heurte en effet au caractère cumulatif des disciplines scientifiques, qui, pour aller de l'avant, acceptent certaines propositions comme déjà démontrées et en considèrent d'autres comme relevant de postulats indémontrables mais qu'il convient d'accepter.

Le premier type d'évidence "acceptable" pour le scientifique est l'*évidence intellectuelle*, qui a pu elle-même être déclinée assez différemment. Descartes la fonde sur l'intuition rationnelle, celle qui justement conduit à dépasser l'évidence sensible, au prix d'un cheminement rationnel et logique intériorisé par le scientifique². C'est ce qui explique le fait que dans les sciences, un axiome est indémontrable parce que fondé sur un primitif logique ou cognitif³, comme le principe de non-contradiction, qu'Aristote considérait dans sa *Métaphysique* comme à la source de toute connaissance.

Le deuxième type d'évidence valorisée est l'*évidence empirique*, qui, si elle semble moins pure que l'évidence intellectuelle au premier abord, revêt une importance tout aussi capitale, les données empiriques alimentant le va-et-vient entre induction et déduction. Cette deuxième forme d'évidence est essentielle pour toutes les sciences qui se fondent sur des observations ou des données, qu'elles adoptent ou non la démarche expérimentale: c'est la validité préalable du cadre théorique et la qualité du dispositif de recueil de données édifié par le chercheur, qui permet alors de transformer un fait brut en fait scientifique.

2.2. Évidence du sens commun

² "C'est ainsi que chacun peut voir intuitivement qu'il existe, qu'il pense, qu'un triangle est déterminé par trois lignes, ni plus ni moins, qu'un globe n'a qu'une surface, et tant d'autres choses qui sont en plus grand nombre qu'on ne le pense communément, parce qu'on dédaigne de faire attention à des choses si faciles." (Descartes, *Discours de la méthode*, Règle troisième, rééd. 2014, *Les éditions de Londres*, p.27).

³ A la différence du postulat, également utilisé comme base d'un raisonnement ou d'une démonstration, mais qui peut être remis en cause si nécessaire.

La notion de *sens commun* est loin d'être toujours présentée négativement, même en philosophie, où elle revêt parfois un sens assez proche de celui de l'évidence intellectuelle⁴. On trouve les mêmes tensions en épistémologie des sciences, certains auteurs cherchant à montrer que les vérités scientifiques ne sont pas en rupture complète avec le sens commun – vu comme la base fondamentale du raisonnement propre à l'espèce humaine. D'autres au contraire insistent sur la nécessaire coupure entre sens commun et progrès scientifique, ce dernier résultant toujours, selon Bachelard (1953:244) des ruptures qui s'effectuent entre les connaissances communes et les connaissances scientifiques.

Ces considérations montrent qu'il est prématuré, avant tout examen empirique des données que fournira le corpus, d'assigner seulement une fonction dépréciative aux formules qui thématissent l'évidence dans le discours scientifique. Il est possible que les deux types s'y rencontrent: à l'évidence qui aveugle, traditionnellement thématisée dans l'épistémologie scientifique critique, s'opposerait ainsi une évidence qui éclaire, parce qu'elle se fonde sur l'universalité du jugement et du raisonnement humain. Une des questions auxquelles nous tenterons de répondre est précisément de savoir selon quelles proportions chacun de ces deux types est représenté. Pour comprendre l'utilisation des routines mobilisées, il est nécessaire parfois de recourir à un contexte large. Notre hypothèse générale est qu'étant donné le poids de la tradition épistémologique avec le sens commun, l'évidence devrait être le plus souvent dévalorisée et considérée comme un obstacle épistémologique dans les écrits scientifiques mais que l'on devrait également rencontrer des utilisations plus positives, liées à l'évidence scientifique (section 2.1) voire à certaines formes de l'évidence de sens commun (section 2.2). Un autre de nos objectifs, plus descriptif, est de repérer et de typer les principales routines phraséologiques associées aux motifs de l'évidence.

3. Démarche méthodologique

L'étude se fonde principalement sur le corpus Scientext⁵, un corpus interrogeable en ligne, qui comporte, pour la partie française, plus de 5 millions de mots, dans 205 textes de types et disciplines variés (articles de recherche, thèses et communications). Notre démarche est principalement sémasiologique, dans la mesure où nous extrayons du corpus toutes les concordances qui comportent les lemmes *évident* ou *évidence*. L'expression linguistique de l'évidence ne se limite certes pas à ces deux lexèmes⁶; nous les avons choisis parce qu'ils nous en paraissent les meilleurs représentants, et qu'ils nous permettent également de

⁴ Voir par exemple Farges (1919) ou encore Raviello (1987) qui, commentant la manière dont Hannah Arendt reprend le sens technique du "sens commun" formulé par Aristote, montre que la philosophe l'ancre dans les diverses manières de penser communes à l'espèce humaine.

⁵ Constitué à Grenoble au sein du Lidilem: <http://scientext.msh-alpes.fr/scientext-site/spip.php?article9>

⁶ Le simple style assertif est sans doute le meilleur moyen d'imposer une évidence, mais il n'y a pas alors de point de vue sur le degré d'évidence, or c'est ce qui nous intéresse ici.

circonscrire précisément l'étude. Nous avons délibérément écarté *évidemment* et retiré également *de toute évidence*, à *l'évidence* qui fonctionnent comme des adverbes d'énonciation. Nous avons, pour des raisons similaires, ignoré certaines collocations verbales telles que *mettre en évidence*, qui même si elles peuvent parfois avoir une relation avec l'évidence scientifique, se sont totalement banalisées dans le sens de *montrer*, *souligner* et perdent par là même leur lien avec l'évidence comme catégorie épistémologique.

L'adjectif *évident*, surtout lorsqu'il se trouve dans un contexte négatif (*il n'est pas évident que*, dans le sens d'*il est difficile*) connaît des emplois assez figés⁷ qu'il nous faudra souvent écarter, nous reviendrons sur cette difficulté dans l'analyse. Étant donné le grand nombre d'occurrences ambiguës, nous avons préféré mesurer la répartition des emplois uniquement à partir du nom. En sus du corpus, nous compléterons ponctuellement l'analyse par des exemples trouvés sur Google Scholar, pour illustrer des procédés non repérés dans le corpus ou pour vérifier les cas les plus problématiques.

Nous prenons en compte, pour l'analyse, deux éléments essentiels:

- a) La routine ou l'expression mobilisée fonctionne-t-elle plutôt comme un élément d'appui, ou bien signale-t-elle plutôt un élément connoté négativement ou devant être dépassé?
- b) Quels sont les actants sémantiques associés? Par exemple: *l'évidence d'un fait*, *l'évidence d'une démonstration*, etc.

4. Résultats et analyses

Nous avons trouvé 136 occurrences du nom *évidence* dans le corpus Scientext mais après le tri effectué plus haut, seules 57 s'avèrent pertinentes. Examinons comment elles se répartissent en fonction des deux valeurs prévues.

4.1. L'évidence comme obstacle épistémologique

Si l'on se limite au nom *évidence*, on peut ranger dans cette catégorie, 25 occurrences, soit moins de la moitié des occurrences retenues pour *évidence* dans le tri final. Quant aux structures impliquant l'adjectif *évident*, elles apparaissent souvent dans des emplois assez figés⁸, rarement en rapport avec l'évidence scientifique, et nous ne les utiliserons donc que très ponctuellement.

4.1.1. L'évidence interrogée ou remise en cause

Le schéma phraséologique dans lequel s'incarne le motif de l'évidence interrogée ou remise en cause est le suivant:

⁷ Voir par ex. le *Petit Robert*: LOC. FAM. *C'est pas évident*: c'est difficile, ce n'est pas gagné d'avance, ce n'est pas joué. "Enquêter dans un patelin dont on ne parle pas la langue n'est pas "évident", comme ils disent tous, à présent". (San-Antonio).

⁸ Comme en témoigne l'usage contemporain du français oral avec le présentatif (*c'est évident*, *c'est pas évident...*).

X [auteur scientifique] [doit] *rompre avec (mettre en cause, questionner...)* l'évidence de Y [fait, assertion]

Parmi les structures repérées pour ce motif, celle composée de collocations verbales comportant un verbe négatif ou critique (*rompre avec l'évidence, questionner, discuter, interroger, mettre ou remettre en cause une évidence*) apparaît particulièrement typique:

- (1) Pour ce dernier, il faut rompre avec l'évidence d'une technologie neutre vis-à-vis de son environnement d'intégration et d'utilisation [Thèse, Sciences de l'éducation]
- (2) L'enquête amènera à interroger et à mettre en cause certaines évidences qui fondent l'interdit de la paraphrase [Thèse - Sciences de l'éducation]

En (1), le nom prédicatif *évidence*, inclus dans la collocation verbale, construit son premier argument à l'aide d'un complément déterminatif qui permet de spécifier la nature de l'évidence à déconstruire. Ce type de complémentation est productif dans l'écrit scientifique⁹, qu'il s'agisse de remettre en cause l'évidence d'un postulat exprimé sous forme d'assertion, comme en (1) ou l'évidence d'un concept exprimé par un nom comme en (3):

- (3) [les théories psychologiques relativistes (...)] remettent en cause l'évidence du concept de couleur. (Communication, Linguistique)

La même structure peut également, comme en (4), remettre en cause la source même produisant l'évidence:

- (4) [la pratique qui consiste à] se fonder sur l'évidence du discours d'autorité (HDR Linguistique)

Enfin, on trouve bien entendu aussi, comme en (2), des collocations verbales avec *évidence* dans des constructions sans complémentation, l'objet dont l'évidence est discutée étant présenté en amont ou en aval dans le discours.

4.1.2. La "non-évidence" d'un fait

Présenter un fait comme "non évident" est une manière comme une autre de le délégitimer, dans la vie courante comme dans l'écriture scientifique. Mais de quel type est la "non-évidence" scientifique? La situation se complique ici du fait que le sens de l'adjectif *évident*, comme le signalait déjà Gaatone (1987:298-299) est modifié dans certaines constructions syntaxiques: il perd son sens de "qui s'impose du fait d'une vérité incontestable" pour revêtir alors un sens appréciatif qui le rend compatible avec un complément infinitif. Le constat nous semble pouvoir être étendu à certains emplois du nom *évidence*, en particulier en contexte

⁹ Elle alterne avec la construction relative en *selon* que nous n'avons pas trouvée dans le corpus mais dont on rencontre nombre d'exemples sur Google Scholar: [ces analyses nous conduiront à] *questionner l'évidence selon laquelle l'étude de la langue ne pourrait être une fin en soi* (Bastuji, Le Français Aujourd'hui).

négatif: la *non-évidence* s'identifie à "ce qui est problématique". Le glissement d'une acception à l'autre est cependant parfois subtil et l'on ne peut exclure totalement de notre inventaire les routines, associées au motif de la "non-évidence": il importe de les regarder au cas par cas, à partir des différents schémas phraséologiques repérés.

a) Y [assertion, objet scientifique] *n'est pas une évidence* pour X [auteur scientifique]

On ne trouve qu'une seule occurrence de cette structure dans le corpus:

(5) Par exemple, la collocation *peur bleue* est codée à partir de la base *peur*. Toutefois, l'accès à l'information par la base n'est pas une évidence. (Thèse, Linguistique)

Il ne s'agit vraisemblablement pas ici d'évidence scientifique, mais du fait que pour l'utilisateur des dictionnaires, l'accès par la base de la collocation se révèle parfois complexe. Un complément d'enquête effectué sur Google Scholar montre que des emplois plus pertinents existent comme celui qu'illustre (6):

(6) On remarquera à ce propos que la nature catégorielle des phénotypes ou des maladies n'est pas une évidence ; en effet, les processus physiopathologiques sous-jacents aux maladies obéissent souvent à une logique dimensionnelle (B Falissard - Annales Médico-psychologiques, *Revue psychiatrique*, 2010).

Il semble qu'on ait bien dans ce contexte le sens de "vérité qui n'est pas indiscutable" qui nous intéresse.

b) Y [assertion, objet scientifique] *n'est pas évident* pour X [auteur scientifique, communauté scientifique]

On rencontre assez fréquemment l'emploi attributif d'*évident*, utilisé sans que soit exprimé l'actant représentant l'auteur scientifique. Dans de tels cas, même des exemples comme (7), qui sembleraient *a priori* de bons candidats, se révèlent en définitive non pertinents, puisque la structure peut être paraphrasée par "qui est problématique" ou "source de difficulté" et qu'elle peut éventuellement être complétée par une infinitive (par ex.: "pas évidente à décrire").

(7) La représentation de base (...) met à jour une régularité de structure qui n'est pas toujours évidente à partir de la forme phonétique, alors que les règles servent à expliquer la forme phonétique spéciale (variante) qui se rencontre (...) (Thèse, Linguistique).

c) Y [assertion, objet scientifique] *est loin d'être une évidence* pour X [auteur scientifique, communauté scientifique]

La structure *être loin d'être une évidence*, trouvée plusieurs fois dans le corpus – et de nombreuses fois dans les articles figurant sur Google Scholar – semble utilisée avec le sens de vérité indiscutable qui nous intéresse:

(8) [...] des systèmes complexes dont le caractère "intuitif", si souvent mis en avant par leur concepteur, est loin d'être une évidence [Thèse, Sciences de l'éducation]

(9) Or, que l'économie soit posée comme le lieu d'une "exigence éthique" est loin d'être une évidence et peut faire l'objet d'un questionnement. (A Salmon, L'Économie politique, 2003).

Dans l'exemple (9), il est intéressant de noter, au plan argumentatif, que la mise en doute de l'évidence conduit précisément l'auteur à justifier le caractère non trivial de la recherche entreprise.

d) *Il n'est pas évident* [pour X, auteur scientifique] *que* Y [fait, assertion]

Les quelques exemples de l'adjectif utilisé en construction impersonnelle trouvés dans le corpus, comme (10) ci-dessous, semblent peu pertinents, en raison de leur figement qui conduit à une banalisation du sens, *pas évident* devenant un simple équivalent de *pas sûr*, sans pour autant que l'évidence scientifique, intellectuelle ou empirique soit en jeu:

(10) Dans ce genre de textes, il n'est pas évident que les expressions temporelles soient associées d'une manière aussi systématique à la présence de changement de thème (Article, TAL).

Le bilan autour des supposées routines de la "non-évidence" montre qu'en définitive les structures linguistiques se révèlent ici souvent trompeuses: si l'on prend en compte le fonctionnement sémantique et syntaxique effectif, c'est bien le sens appréciatif qui est le plus souvent privilégié dans ces structures. On peut excepter *loin d'être une évidence* qui joue en fait un rôle proche de celui de la fausse évidence, que nous examinons à présent.

4.1.3. La fausse évidence

Ce motif s'incarne à travers les structures attributives avec certains verbes tels que *considérer comme*, *présenter comme* dans un contexte qui modalise négativement l'évidence présentée:

(11) On constate à ce propos que l'actualité nous présente souvent la problématique de la mixité sociale et scolaire comme une évidence salvatrice a priori ; il est en revanche beaucoup plus rare d'avoir accès à des études rigoureuses mettant en perspective mixité sociale et réussite scolaire. [Communication, Linguistique, conclusion]

(12) Or, comme nous l'avons montré, ce caractère intuitif, considéré comme une évidence, est loin d'être établi. [Thèse, Sciences de l'éducation]

L'utilisation de ces structures, qui intègrent un attribut de l'objet introduit par *comme* derrière des verbes tels que *considérer*, *présenter* s'explique par le fait

que le verbe, de par son sémantisme même, y acquiert une valeur évaluative: dans de telles constructions, l'opinion est présentée "comme le résultat d'une décision volontaire de la part du sujet et (...) cette opinion peut aller à l'encontre de ce que sait le sujet en rapport avec la réalité" (Tobback, 2005:293). Elles expriment donc typiquement la prise de distance que prend le sujet énonciateur par rapport à l'objet de l'évidence, que ce dernier soit attribué à l'opinion générale ou à un auteur particulier, et sont donc particulièrement utilisées pour marquer la *fausse évidence*. Dans l'exemple (11), "l'actualité" fournit un actant sémantique proche de l'opinion générale, tandis qu'en (12), l'effacement énonciatif lié au passif (*considéré comme*) traduit également le fait qu'on a affaire à une évidence partagée.

Le motif de la fausse évidence peut se rencontrer également dans des constructions attributives combinant un verbe d'apparence du type *paraître* avec l'adjectif *évident*, dans un contexte concessif qui autorise une contre-argumentation:

- (13) Pour paraître évidente, cette remarque est pourtant loin d'aller de soi, car elle pose la question de savoir comment se structurent les différents genres au sein d'un discours donné. (Thèse, Linguistique)

En résumé, les structures faisant fonctionner l'évidence comme un obstacle épistémologique sont donc de deux types:

- a) L'évidence peut être vue négativement en elle-même, parce qu'elle présente une vision trop simple ou inexacte que la science doit dépasser;
- b) Ce qui est décrété comme évidence peut aussi, à l'inverse, n'en être pas une, l'auteur mobilisant alors le motif de la *fausse évidence*, dont la valeur argumentative varie selon qu'il s'agit de montrer qu'une assertion tenue généralement pour vraie ne résiste pas à l'analyse ou de déconstruire provisoirement sa validité afin de la vérifier à partir de données mieux fondées.

Les routines phraséologiques utilisées, qu'elles mobilisent des collocations verbales négatives (ex. *remettre en cause*) ou bien traduisent le motif de la fausse évidence, avec le nom ou avec l'adjectif (ex. *être loin d'être une évidence*, *être loin d'être évident*), se répartissent entre ces deux cas de figure. Elles sont généralement attribuées à autrui, qu'il s'agisse de l'opinion commune ou de la doxa, mais peuvent également être présentées comme une première étape, à dépasser, dans le cheminement scientifique de l'auteur.

4.2 L'évidence comme point de départ

Dans certains contextes (26 occurrences repérées dans le corpus uniquement avec le nom), l'évidence n'est pas présentée comme un obstacle épistémologique mais plutôt comme un point de départ, qu'il est nécessaire de prendre en compte,

ou vers lequel il est utile de revenir. Essayons de préciser la nature des routines associées à cette valorisation du "fait évident".

4.2.1 L'évidence liée à la discipline ou à une source de connaissance

- a) Y [fait, constat] *est une évidence* + Adj [discipline scientifique] ou [source de connaissances].

L'évidence, dans ce type d'exemples, se fonde sur les fondamentaux d'une discipline, ou, plus subtilement, sur le matériau intellectuel ou empirique à partir duquel le scientifique doit travailler. Un premier type de structure qui valorise l'évidence est l'emploi du nom avec un modifieur adjectival renvoyant à une discipline, un champ de recherche ou un domaine spécifiant:

- (14) Premièrement, la position centrale des relations orthographe-phonologie dans les modèles psycholinguistiques attire notre regard de linguiste sur une évidence sémiotique. [HDR, Linguistique]
- (15) (...) tous les observateurs ne sont pas conduits à tirer, d'une même évidence physique, la même image de l'univers (Thèse, TAL)

Il est à noter cependant que, si, dans le corpus, les occurrences trouvées figurent plutôt dans des contextes positifs, cette structure peut également être utilisée dans le contexte d'une remise en cause critique, comme le montre (16) (hors corpus):

- (16) Trop souvent, aujourd'hui encore, les sciences sociales ne sont invitées qu'in fine, pour comprendre les obstacles à la mise en pratique, dans un contexte social donné, d'un traitement préalablement défini sur la base d'une « évidence biologique » considérée comme universelle et aculturelle. (Desclaux, A., Perspectives pour la recherche en anthropologie sur le cancer, Ouvrage collectif, 2008).

Dans les contextes positifs, c'est, selon les cas, l'évidence intellectuelle ou l'évidence empirique qui est mise en avant. Il est intéressant d'ailleurs de remarquer que la collocation spécialisée *évidence empirique*, si elle absente du corpus, est productive sur Google Scholar (plus de 2000 occurrences), *évidence* revêtant alors un sens proche de celui que le mot a en anglais (il s'agit vraisemblablement d'un calque sémantique):

- (17) Il existe cependant une évidence empirique forte concernant l'impact majeur de cette dernière sur le niveau de formation. (E Caroli - *Économie & prévision*, 1994).

- b) [Nom scientifique: *résultat, solution, interprétation ...*] *évident(e)*

L'adjectif *évident* est parfois utilisé comme modifieur d'un nom scientifique (c'est-à-dire participant de l'appareillage théorique ou méthodologique des disciplines

scientifiques). Cependant, comme le montrent les exemples (18) et (19), le sens appréciatif (paraphrasable par "clair", "sans problème") concurrence fréquemment le sens de vérité indiscutable (20) au moins dans notre corpus:

- (18) En aménageant ce cadre, une solution logique évidente est de postuler que les mots à disjonction variable disposent lexicalement d'une attaque non nulle (...). (HDR, Linguistique)
- (19) Ce résultat reçoit une interprétation évidente si on admet que les adultes disposent de plusieurs formes lexicales du mot italien, débutant par une voyelle et par des consonnes de liaisons (HDR, Linguistique).
- (20) L'impact direct (...) de jets de même largeur (...) donne un résultat évident: ces valeurs sont exactement retrouvées par le calcul (Thèse, Mécanique)

La récolte complémentaire effectuée sur Google Scholar fournit des exemples dans lesquelles le sens qui nous intéresse semble apparaître, sans qu'il soit toujours possible de trancher. Nous trouvons en particulier plus de 80 occurrences pour le lemme *hypothèse évidente*, sur le type de celle-ci:

- (21) Cette relecture rapide des travaux du fondateur de la sociologie amène à faire une hypothèse évidente, qui fonde la trame de cet article. (Alter, N. - Revue française de gestion, 2011)

Le sens semble correspondre en (21) à "qui vient immédiatement à l'esprit", sens proche de "ce qui saute aux yeux", mais sans avoir le sens de vérité incontestable, que n'autoriserait d'ailleurs pas *hypothèse*.

4.2.2. L'évidence oubliée

Ce motif se décline à travers des structures linguistiques assez variées dont nous listons les principales ci-dessous:

- a) Y [*fait, principe, cela*] *paraît une évidence* à X [auteur scientifique, communauté scientifique]

On trouve en premier lieu les routines liées aux verbes d'apparence, qui permettent de mettre en scène un phénomène dont on veut rappeler le caractère fondamental; la collocation *paraître une évidence* est alors suivie de l'énoncé de l'évidence en question, introduit ou pas par un connecteur oppositif.

- (22) Cela peut paraître une évidence, pour pouvoir estimer qu'il y a réduction, il est nécessaire qu'une partie du terme complexe originel soit préservée. [Thèse, Linguistique]

A la différence de ce que nous avons identifié comme la *fausse évidence*, le motif de l'évidence oubliée, même lorsqu'il mobilise des verbes d'apparence, ne vise jamais à mettre en cause la réalité du fait évident, mais permet d'en explorer le potentiel heuristique, demeuré masqué. On trouve ce même type dans des

structures moins stéréotypées, comme lorsqu'un auteur signale, qu'*en raison de son évidence même* (HDR, Linguistique) une implication n'a pas été tirée d'un constat effectué depuis longtemps.

b) X [auteur scientifique, *on*] ne doit pas *nier l'évidence*

Le statut de l'évidence, dans ce type de routines, est ambivalent: le phraséologisme peut en effet être mobilisé pour préparer un contre-argument dans le cadre d'un schéma argumentatif concessif:

(23) Certes, les situations physiques existent, et influencent, contraignent les interactions ; nul ne pourrait nier cette évidence. Mais dans l'interaction même, ce sont les représentations intersubjectives de ces situations qui sont en jeu, et qui constituent le phénomène (HDR, psychologie).

Le fait évident n'est pas contesté mais il représente un simple point de départ, qui doit être mis en perspective dans un développement montrant la complexité du phénomène étudié. C'est, nous semble-t-il, également le cas de (24) qui utilise une variante du même phraséologisme:

(24) En fait, aucun chercheur ne considère aujourd'hui que la maîtrise d'une orthographe dépendrait seulement de la phonographie, ce qui reviendrait à nier l'évidence. (Brissaud, C. Jaffré J.-P. - Revue française de linguistique appliquée, 2003)

c) *Il faut que, faut-il que ...* X [auteur scientifique] *rappelle l'évidence* de Y [fait scientifique, énoncé...]

En (25), le "rappel de l'évidence" s'inscrit dans un schéma argumentatif qui conduit à écarter du domaine de la recherche des éléments jugés parasites (d'autres usages argumentatifs peuvent être trouvés):

(25) Faut-il rappeler une évidence: notre domaine propre est la littérature, il convient donc d'analyser les œuvres en ayant recours à l'analyse littéraire et non pas (...) (Thèse, Sciences de l'éducation).

La "cueillette" complémentaire effectuée sur Google Scholar montre que deux phraséologismes, impliquant le rappel de l'évidence sont principalement utilisés, par les chercheurs dans l'espace francophone: *rappelons cette évidence* et *il faut (il convient, il est nécessaire de, faut-il) rappeler cette évidence*, apparaissant souvent sous la formes de propositions incidentes à valeur de commentaire métadiscursif. La première structure a été trouvée dans une cinquantaine d'articles, la seconde, si l'on considère toutes les variations possibles sur le choix du déontique verbal, ainsi que sur la tournure interrogative, est également très productive. Elle est souvent cataphorique (mais pas toujours, voir (28)), le démonstratif permettant d'introduire l'énoncé comportant le fait évident, qui peut

suivre la virgule ou le double point (26) ou bien figurer dans une subordonnée conjonctive (27):

- (26) Rappelons cette évidence fonctionnelle, la médecine moderne, du fait de sa spécialisation, fragmente le corps du malade par le regard exclusif porté sur l'organe défectueux. (Jean-Jacques Schaller, Revista de Direito Sanitário, 2008)
- (27) D'abord, rappelons cette évidence que la population française compte à peu près autant de femmes que d'hommes et donc qu'a priori les deux sexes sont autant concernés par ces considérations économiques d'intérêt général. (F Jany-Catrice - L'Économie politique, 2014)
- (28) Il y a lecture et lecture, et il faut rappeler cette évidence contre les tendances les plus anodines à faire comme si, entre les « non-lecteurs » ou les plus « faibles lecteurs » et les plus « forts lecteurs », la différence n'était qu'une différence quantitative (B. Lahire, Revue française de pédagogie).

Le rappel de l'évidence, utilisé essentiellement en Sciences humaines et sociales, fonctionne comme un élément permettant d'orienter l'argumentation en sélectionnant un angle de vue, soit pour éliminer les éléments parasites comme dans l'exemple (25), soit pour mettre en valeur l'enjeu de la recherche qui va suivre (dans l'exemple (27), l'auteur veut cerner les raisons de la prédominance masculine chez les auteurs de Sciences économiques publiés), soit encore, comme en (28), pour permettre à l'auteur d'appuyer la thèse défendue sur un constat d'évidence censé être partagé ("il y a lecture et lecture"). Cet échantillon donne bien à voir l'hétérogénéité des raisons qui conduisent un auteur, au plan fonctionnel, à recourir à l'argument d'évidence. L'évidence est en effet mobilisée ici tantôt comme garant méthodologique justifiant le chercheur dans sa volonté de rester dans l'espace circonscrit par la discipline (exemple 25), tantôt pour attirer l'attention sur un constat qui se trouve à la source de la recherche entreprise (exemple 27), tantôt enfin pour justifier le point de vue adopté par l'auteur, qu'il s'agisse de prendre en compte un point de vue plus qualitatif (exemple 28) ou une vision plus globale du fonctionnement du corps humain (exemple 26). L'évidence fonctionnelle ne se fonde jamais sur un argument d'autorité mais recourt à différentes formes de raisonnement: une *tautologie* (un spécialiste de littérature doit se fonder sur l'analyse littéraire, exemple 25) ; une *inférence statistique* (exemple 27) ; l'*historicisation* du sujet de recherche (l'évolution de la médecine moderne et sa spécialisation a conduit à une approche fragmentée du corps humain, exemple 26), les recherches sur la lecture ont eu tendance à privilégier une approche purement quantitative (exemple 28). Le rappel à l'évidence fournit donc ainsi un contexte qui permet d'ouvrir une perspective de recherche et de lui donner sens.

Quant à la question rhétorique, qui apparaît en incidente ou entre parenthèses, *faut-il rappeler cette évidence*, utilisée comme un moyen de prévenir l'accusation de trivialité que l'on pourrait adresser à l'auteur, elle revêt souvent une fonction critique:

(29) La nature brute n'est pas d'emblée productive (faut-il rappeler cette évidence première ?), ce sont le travail et l'ingéniosité des hommes qui la rendent ainsi. (G Lemarchand - Annales historiques de la Révolution française, 1990).

Enfin, le rappel à l'évidence peut également fournir un appui conclusif, comme en (30), dans lequel le motif vient renforcer celui, précédemment analysé, de l'évidence disciplinaire et figure dans la conclusion de l'article:

(30) Enfin, il faut rappeler cette évidence sociologique que l'individualisme (qu'il soit familial ou autre) est le produit de la société (J. Déchaux, Repères, 2009).

4. Synthèse et conclusion

Contrairement à ce que nous avons envisagé, l'évidence n'est pas présentée de manière prépondérante dans le corpus comme un obstacle épistémologique: le nombre des occurrences que l'on peut ranger comme faisant partie de l'évidence-obstacle et celui qui correspond à l'évidence-appui est presque parfaitement équilibré si l'on s'en tient aux emplois du nom, les seuls qu'il a été possible d'exploiter étant donné la forte polysémie de l'adjectif *évident*.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les principaux motifs et routines phraséologiques repérés dans le corpus. Étant donné le peu de pertinence de la plupart des emplois que nous avons regroupés sous le pseudo-motif de la "non-évidence", nous intégrons la structure *loin d'être une évidence*, la seule dans ce groupe à pouvoir traduire un rapport à l'évidence scientifique, au sein des routines de la fausse évidence: elle joue bien le même rôle de remise en cause critique.

Motif	Routines discursives	Fonction rhétorique
Fausse évidence	<ul style="list-style-type: none"> • X [auteur scientifique, communauté scientifique] doit <i>rompre avec l'évidence, remettre en cause l'évidence</i> de Y [fait] • X [auteur, tradition etc.] <i>présente comme une évidence</i> Y [fait]; • Y [énoncé, objet scientifique] <i>est considéré [à tort] comme une évidence</i> par X [auteur scientifique, communauté scientifique, sens commun, on] • <i>une évidence naturalisée</i> • Y [énoncé, objet scientifique] <i>est loin d'être une évidence</i> pour X [auteur scientifique, nous.] 	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en cause une notion admise (fonction critique) • Susciter l'intérêt du lecteur • Définir l'enjeu du travail et montrer l'originalité de son apport • Se démarquer du point de vue d'autrui

Fig. 1: L'évidence comme obstacle épistémologique.

Motif	Routines discursives	Fonctions rhétoriques
Evidence disciplinaire ou empirique	<ul style="list-style-type: none"> Y [remarque, constat, observation, etc.] <i>s'appuie sur, se fonde sur une évidence</i> + [adj.de discipline scientifique ou indiquant une source de connaissance] Y est une <i>évidence</i> + N discipline ou source de connaissance 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un point de départ (ou parfois d'arrivée) à l'argumentation Préparer la mise en perspective d'une question Poser un constat de départ qui sera ensuite démenti ou nuancé par de nouvelles données
Evidence "oubliée"	<ul style="list-style-type: none"> Y (peut) <i>paraître une évidence</i> [Nul ne peut] <i>nier l'évidence</i> [selon laquelle]; [Il ne s'agit pas de] <i>nier l'évidence</i>; X [auteur scientifique] <i>rappelle une évidence</i>, [il faut] <i>rappeler l'évidence selon laquelle...</i>; <i>rappelons cette évidence</i>; <i>faut-il rappeler cette évidence?</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les éléments utiles à l'argumentation Introduire une contre-argumentation (dans les structures concessives) Justifier l'expression d'une idée pouvant être jugée trop banale (souvent accompagné d'une fonction critique)

Fig. 2: L'évidence comme point de départ

Au plan phraséologique, on constate que chaque motif donne lieu à plusieurs types de réalisations phraséologiques: les routines discursives sont loin d'être figées, même si elles comportent fréquemment des éléments de figement sémantique, soit à travers des collocations, soit à travers des questions rhétoriques stéréotypées (*faut-il rappeler/rappelons...*).

Les fonctions rhétoriques recourant aux motifs de l'évidence sont variées mais elles ont en commun de fournir des éléments d'appui pour l'argumentation: la remise en cause d'un fait présenté comme une évidence permet généralement à l'auteur scientifique de situer son propos sur un terrain peu balisé, voire paradoxal, et de souligner ainsi l'originalité de l'apport qui va être le sien. Cependant, l'appui sur des évidences a ou leur rappel n'est pas l'envers du premier procédé: l'énoncé de l'évidence n'a pas obligatoirement une fonction normative et peut même également s'inscrire dans un cadre d'énonciation paradoxale notamment lorsque l'auteur rappelle une évidence "oubliée" qu'il s'agit de redécouvrir, ou lorsque l'évidence qu'il présente n'est fournie que pour mieux préparer la complexification du phénomène qu'il va décrire.

La dichotomie entre les deux principales valeurs de l'évidence repérée (obstacle ou point de départ), si elle fonctionne dans l'ensemble, s'avère donc trop rigide.

Le constat d'évidence a en effet fondamentalement un statut ambivalent dans le fonctionnement argumentatif, comme l'illustre bien (31):

- (31) En d'autres termes – et il convient de rappeler cette évidence qui, comme toute évidence, soulève un problème –, la copie n'a pas à être conforme au modèle pour acquérir un droit à l'existence (...)
(J Jamin - *L'Homme*, 2005)

Ce statut ambivalent se révèle également à travers l'emploi d'une même routine, qui peut, suivant son contexte d'utilisation, avoir des orientations argumentatives opposées. La notion d'évidence apparaît donc, dans les discours scientifiques, comme un lieu de confrontation et de tension, entre l'auteur et ses devanciers, entre le réel et l'apparence, mais aussi entre ce qui est déjà connu et ce qui reste à prouver. Cependant, elle s'intègre souvent aussi, comme en témoigne ce que nous avons appelé l'évidence fonctionnelle, dans des systèmes de validation qui n'ont plus besoin de recourir à la preuve, dans la mesure où les démarches les fondent sont elles-mêmes issues des traditions scientifiques reconnues au sein d'une communauté scientifique.

Bibliographie

- Bachelard, G. (1972, 1^{ère} éd. 1953): *Le matérialisme rationnel*. Paris (Presses universitaires de France).
- Dross, J. (2013): *Texte, image et imagination: le développement de la rhétorique de l'évidence à Rome*, Pallas, 269-279.
- Farges, A. (1919): *Le sens commun et son amputation par l'école bergsonienne*. *Revue néo-scholastique de philosophie*, 21, 441-479.
- Gaetone, D. (1987): *Rien de moins évident que le sens de évident: réflexions sur l'opposition entre infinitives et complétives et les rapports entre syntaxe et sémantique*, *Revue québécoise de linguistique*, 16(2), 291-303.
- Gil, F. (1993): *Traité de l'évidence*, Grenoble (Jérôme Millon).
- Grossmann F. Tutin A. (2010): *Les marqueurs verbaux de constat: un lieu de dialogisme dans l'écrit scientifique*. In *Actes du colloque Dialogisme: langue, discours 2010*, 8-10 septembre 2010. Montpellier, Praxiling Disponible à l'adresse:
file:///Users/francisgrossmann/Downloads/pdf_GrossmannTutin.pdf
- Grossmann, F. (2011): *Renvoyer aux sources du savoir, voir et cf. dans le texte scientifique*. In A. Jaubert, J. -M. López Muñoz, S. Marnette, L. Rosier et Cl. Stolz (éds), *Citations II ? Citer pour quoi faire ? Pragmatique de la citation*. Louvain-la-Neuve (Academia-L'Harmattan). 207-222,
- Longrée, D. et Mellet, S. (2013): *Le motif: une unité phraséologique englobante ? Étendre le champ de la phraséologie de la langue au discours*. *Langages*, 189.65-79.
- Roviello, A. (1987): *Sens commun et modernité chez Hannah Arendt*. Paris (Vrin).
- Toback, E. (2005): *Les constructions à attribut de l'objet et le marquage de la relation prédicative seconde*, Thèse de doctorat, Université de Gand.